

La Suisse ne sait pas combien elle dépense pour le climat

Alexandre Roch

Analyse

Le peuple se prononce le 8 mars prochain sur l'initiative qui vise à créer un fonds climat. Si elle est acceptée, entre 4 et 8 milliards de francs seraient mobilisés dans la lutte contre le réchauffement. Plusieurs mécanismes publics existent pourtant en Suisse, tant au niveau fédéral que cantonal. Il manque toutefois une vue d'ensemble consolidée des montants engagés par l'ensemble des collectivités publiques. L'Office fédéral de l'environnement (Ofev) affirme que «la Confédération dispose à elle seule d'environ 2 milliards de francs par an pour la protection du climat, la transformation du système énergétique et l'adaptation au changement climatique, même avec la mise en œuvre du programme d'allègement budgétaire». Cependant, la traçabilité de ces montants reste complexe. Explications.

Assainir les bâtiments et encourager l'innovation

Dans le cadre de la révision de loi sur le CO₂, le programme Bâtiments, coordonné par la Confédération et mis en œuvre par les cantons, a versé 528 millions de francs en 2024 en rénovations énergétiques et en développement des systèmes renouvelables. Il est alimenté par un maximum de 400 millions issus de la taxe fédérale sur le CO₂, auxquels s'ajoutent 170 à 200 millions provenant des cantons. Son avenir reste toutefois incertain. Dans le cadre des économies budgétaires, le Conseil des Etats a accepté fin 2025 un compromis qui maintient les aides ciblées tout en rédui-

LES COMPTES DE LA FINANCE CLIMATIQUE FÉDÉRALE

Mesure	Périmètre	Enveloppe annuelle en francs	Source de financement
Loi révisée sur le CO ₂ Programme Bâtiments, promotion de la géothermie, fonds technologique, décarbonisation de l'industrie, promotion des carburants renouvelables pour l'aviation, promotion des mesures d'adaptation au changement climatique	Suisse	587-592 millions	1/3 du montant de la taxe sur le CO ₂ (environ 400 millions) Recettes des enchères du système d'échange de quotas d'émission
Programme d'impulsion Bâtiments (art. 50a LEne)	Suisse	200 millions de 2025 à 2034 (2 milliards sur 10 ans)	Budget de la Confédération*
Encouragement de technologies et de processus innovants (LCI art. 6)	Suisse	200 millions de 2025 à 2030 (1,2 milliard sur 6 ans)	Budget de la Confédération*
Encouragement de la production d'électricité issue des énergies renouvelables Fonds pour les suppléments de réseau (art. 37 LEne)	Suisse	1,3 milliard	Budget de la Confédération*
Innovation (entre autres SWEET, P&D) & SuisseEnergie	Suisse	150 millions	Budget de la Confédération*
Contribution au financement international de la lutte contre le changement climatique	International	800 millions	Budget de la Confédération**

* Compris dans les 2 milliards du Conseil fédéral

** Hors des 2 milliards du Conseil fédéral

Le programme Bâtiment, Ofev, Ofen et Confédération

sant la contribution fédérale de 200 millions par an. A cela s'ajoutent la promotion de la géothermie, le fonds technologique, la décarbonation de l'industrie, la promotion des carburants renouvelables pour l'aviation et la promotion des mesures d'adaptation au changement climatique. Ce sont environ 600 millions sur les 2 milliards revendiqués. Ces montants sont complétés par ceux prévus dans la Loi sur le climat et l'innovation (LCI). Acceptée le 18 juin 2023 comme contre-projet à l'initiative pour les glaciers et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, elle vise à réduire la dépendance énergétique de la Suisse et à renforcer la protection du climat. La LCI prévoit notamment un programme d'impulsion pour les bâtiments. Doté de 2 milliards de francs sur dix ans, ce dernier prend la forme de crédits d'engagement fédéraux destinés au remplacement des chauf-

fages fossiles et électriques ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Cette même loi accorde en outre 1,2 milliard de francs sur six ans, jusqu'en 2030, pour soutenir les entreprises industrielles et artisanales développant des technologies et procédés innovants. Ces différents programmes mobilisent 400 millions supplémentaires par an, le décompte atteint donc désormais 1 milliard.

Encourager les énergies renouvelables

En 2023, environ 600 millions de francs ont été versés pour soutenir la production d'électricité renouvelable, principalement solaire, via la rétribution unique financée par le supplément réseau prélevé sur chaque kilowattheure consommé. La modification de la Loi sur l'énergie et de la Loi sur l'approvisionnement en électricité, acceptée le 9 juin 2024, renforce et sécurise ces méca-

nismes. Selon l'Ofev, ce sont 1,3 milliard qui sont dédiés au fonds pour les suppléments de réseau, introduisant la prime de marché flottante (PMF) et l'élargissement des contributions à l'investissement. Ces fonds portent le décompte à 2,3 milliards.

Des fonds supplémentaires sont également dédiés à l'innovation à hauteur de 150 millions vers les programmes d'encouragement Sweet et P&D. Le montant total, ainsi porté à 2,4 milliards, doit cependant être réduit à environ 2 milliards en raison du paquet d'allègement de la Confédération d'environ 400 millions.

Les cantons à la manœuvre

Outre les programmes nationaux, la Confédération alloue des fonds annuels destinés au financement international de la lutte contre le changement climatique. Ceux-ci s'élevaient à environ 800 millions de francs en 2024, selon l'Ofev.

Les cantons jouent un rôle central. Compétents pour le secteur du bâtiment, ils mettent en œuvre le programme Bâtiments, légifèrent en matière d'énergie et interviennent dans l'aménagement du territoire ainsi qu'une partie de la mobilité. Beaucoup disposent également de leur propre plan climat. A Genève, 5,9 milliards de francs sont prévus entre 2022 et 2031 dans le cadre du plan climat, soit 53% du budget d'investissements cantonal. Vaud a engagé 2,8 milliards entre 2020 et 2027, principalement pour la mobilité, la transition énergétique et l'agriculture durable, et prévoit encore 74 millions en 2026 pour la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables dans le bâtiment. Neuchâtel annonce pour sa part 55 millions sur la période 2022-2027. Ces montants restent toutefois difficiles à comparer en raison des périmètres et mécanismes différents.

Un arsenal d'instruments incitatifs

Au-delà des subventions, la Suisse s'appuie sur divers instruments incitatifs et réglementaires, qu'a aussi répertoriés Roger Nordmann dans son livre *Urgence énergie et climat* (éd. Favre). La taxe CO₂ sur les combustibles fossiles, les déductions fiscales pour rénovations énergétiques, appelées à disparaître avec l'abolition de la valeur locative, ainsi que les normes cantonales pour les bâtiments en font partie. S'y ajoutent le système d'échange de quotas d'émission pour certaines entreprises ou encore les normes CO₂ applicables aux véhicules. ■